

## **Règlement du Jeu concours « Woodbrass – Volcom »**

### **Modalités d'inscription et déroulement :**

WOODBASS - Sas enregistré au RCS de Nantes (numéro B422128298), dont le siège social est situé Woodbrass.com - 1 rue du Charron 44800 Saint-Herblain – France.

et VOLCOM - VOLCOM SAS, société par actions simplifiée à associé unique est en activité depuis 13 ans. Localisée à ANGLET (64600), elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures. Son effectif est compris entre 50 et 99 salariés.

---

Organisent un jeu concours nommé « Woodbrass – Volcom » du 15 janvier au 31 janvier 2020. Afin de prendre part à ce jeu concours, les joueurs doivent compléter le formulaire d'inscription mis à disposition sur la page internet : <https://www.woodbrass.com/jeuvolcom>

Chaque joueur devra remplir l'ensemble des champs réclamés (prénom, nom, adresse e-mail, adresse postale) et seuls les formulaires remplis avec exactitude seront éligibles dans le cadre du tirage au sort.

### **Modalités de participation :**

La participation à ce jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat, ouverte à toute personne physique dont le domicile principal est situé dans l'Union Européenne. Sont cependant exclus, les salariés, les représentants de WOODBRASS SAS et de VOLCOM ainsi que les personnes membres de ses partenaires, de ses sous-traitants, de leurs conseils et enfin les membres de leurs familles. Dans le cadre des personnes non majeures, la participation est faite sous la responsabilité et l'accord du représentant légal qui doit pouvoir justifier de l'autorité parentale. L'inscription au jeu concours est limitée à une seule par personne, disposant du même nom et de la même adresse email. La participation est liée de manière stricte au nom du participant et celui-ci ne peut en aucun cas, jouer au nom d'une ou d'autres personnes inscrites. Dans le cas d'un formulaire non complet, illisible, envoyé après la date limite et/ou sous une autre forme que celle préalablement convenue, celui-ci sera considéré comme non valide.

### **Modalités de sélection du/de la gagnant(e) :**

Parmi les participants dont l'inscription aura été validée, sera effectué un tirage au sort à la date du 5 février et celui-ci désignera le/la gagnante. Le/la gagnant(e) sera informé(e)s par WOODBRASS à l'issue du tirage via un email à l'adresse renseignée dans le formulaire. En cas d'absence de réponse sous 8 jours à compter de la date de confirmation du gain, le ou la gagnante sera considéré(e) comme disqualifié(e) et les lots seront considérés comme perdus selon les modalités définies dans les conditions de remise des lots. Le/la suppléant(e) sera alors désigné(e) gagnant(e) et WOODBRASS prendra alors contacte avec celle ou celui-ci. Le gain obtenu lors du jeu concours est non cessible, ne peut en aucun cas être remboursé en espèces, ni permettre l'accès à aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Néanmoins en cas de force majeure, WOODBRASS et VOLCOM se conservent le droit de remplacer les lots prévus dans le cadre du jeu concours, par un/des gains de valeurs

équivalentes. L'adresse indiquée sur le formulaire de jeu concours est définie comme le domicile du joueur et vaudra adresse pour l'envoi du lot. Le joueur gagnant autorise toutes vérifications concernant les informations transmises à savoir son identité ainsi que son domicile (adresse postale ou/et Internet, téléphone). En cas d'informations d'identité et/ou d'adresse fausses, la participation du joueur sera considérée comme nulle.

### **Lots à gagner :**

1 pack Eagleton composé d'une guitare électrique Eagleton South State C100 Matt Grey Volcom et d'un ampli Eagleton Aero 30.

1 bon d'achat de 200 euros utilisable sur le site Volcom.

### **Conditions de remises des lots :**

En cas d'acceptation du/des lots, le/la gagnant(e) autorise WOODBRASS et VOLCOM à utiliser l'ensemble des informations transmises via le formulaire de participation dans le cadre du jeu concours, dans toutes communications liées au présent jeu concours, sans que l'usage de ces éléments ne puisse donner lieu à une quelconque rémunération ou contrepartie autre que les lots gagnés et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Dans le cadre de l'envoi des lots, WOODBRASS et VOLCOM ne pourront être retenus responsables en cas de retard, avarie, perte, manque de lisibilité des cachets postaux, intervenus lors de la livraison des/du lots. Dans le cas où les lots ne serai(en)t pas réclamés, resterai(en)t en instance, ou serai(en)t retournés sous un délai de 30 jours par le transporteur suite à l'expédition, celui/ceux-ci sera/seront considérés comme perdus pour les participants le/les ayant gagnés dans le cadre du Jeu concours et deviendra/deviendront la propriété de WOODBRASS et VOLCOM. En cas de gain, le ou la gagnant(e) affirme(nt) renoncer à réclamer auprès de WOODBRASS Sas, tout dédommagement pouvant résulter d'un préjudice lié à l'acceptation et/ou l'utilisation du/des lots.

### **Cadre des litiges et responsabilités :**

Le joueur ayant validé sa participation, affirme accepter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Dans le cas où un ou plusieurs éléments du présent règlement de jeu concours serai(en)t considérés comme nuls ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée. La disqualification d'un participant est considérée comme d'office, en cas de déclaration inexacte, mensongère et enfin en cas de fraude avérée. WOODBRASS et VOLCOM trancheront sans recours possible, dans le cas de tout litige relatif au jeu concours ainsi qu'à son règlement. Dans le cadre des contestations, seul l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, envoyé sous un délai de 1 mois maximum après l'annonce des résultats sera recevable. Si les circonstances l'exigent WOODBRASS et VOLCOM se réservent le droit, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler, le présent jeu concours. En cas de modification concernant le déroulement du jeu concours, la responsabilité de WOODBRASS et VOLCOM ne pourraient être engagée du fait de cet article. WOODBRASS et VOLCOM peuvent annuler ou suspendre tout ou partie du jeu concours en cas de fraudes avérées et ce, sous quelque forme que ce soit (physiquement, informatiquement etc...), dans le cadre de la participation au jeu concours. En cas de fraude avérée et constatée par WOODBRASS et VOLCOM disposent du droit, de ne pas allouer les lots concernés au(x) fraudeur(s) mais également, de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

### **Cadre légale régissant le Jeu concours :**

Les joueurs sont soumis à la réglementation française applicable aux jeu et concours (loi n°2014-1545 du Code de la Consommation, du 20 décembre 2014). Dans le cas où un litige ne pourrait être réglé à l'amiable, celui-ci sera alors soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile. Dans le cadre des conventions sur la preuve, les participant(e)s accepte(nt) que les informations résultantes des systèmes du jeu concours de WOODBRASS et VOLCOM font foi, dans le cadre de tout litige concernant les éléments de connexion et de traitement informatique des dites informations relatives au jeu concours et ce, sauf en cas d'erreurs avérées. La représentation, reproduction de toute ou parties des éléments composant ce jeu concours sont strictement interdites, en vertu des lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique. Les marques mentionnées restent la propriété de leurs dépositaires respectifs.

### **Gestion des informations à caractère personnelles recueillit lors du Jeu concours et risques liés à l'utilisation de L'internet :**

Le joueur affirme connaître et accepter les caractéristiques et limites liées à l'Internet, notamment le risque de détournements, piratages éventuels ainsi que les risques de contamination par des virus informatiques pouvant être présent sur le réseau, du fait de l'absence de protection de certaines données. A ce titre, WOODBRASS et VOLCOM déclinent toute responsabilité dans le cas d'une mauvaise utilisation, d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours mais également de la ligne téléphonique, de toute autre moyen de connexion, ainsi que l'envoi des formulaires du jeu concours à une adresse fausse ou non complète. Les informations nominatives obtenues dans le cadre du présent Jeu concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Dans le cadre des données collectées, afin de permettre l'accès à la garantie contractuelle de 3 ans en cas de victoire pour un participant, celles-ci sont enregistrées dans la base de données clients de WOODBRASS et VOLCOM pour une durée de 3 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant par envoi d'un email à l'adresse [marketing@woodbrass.com](mailto:marketing@woodbrass.com) et [eu.customerservice@Volcom.com](mailto:eu.customerservice@Volcom.com). Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les joueurs ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès ou de rectification au niveau des données les concernant. En cas de demande d'accès, de rectification ou d'opposition, celle-ci doit être adressée auprès de WOODBRASS et VOLCOM.